MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°180 – FÉVRIER/MARS 2024



LE MOT DU MAIRE

Impossible d'échapper à l'actualité : 2024 est une année olympique. Cet été, des millions de spectateurs et téléspectateurs vibreront au rythme des exploits et des records.

Marolles-sur-Seine, par le biais de ses nombreuses associations, accueille tous les ans des compétitions et célèbre les prouesses et le fair-play des sportifs de tous niveaux. Cette année, c'est le basket qui est à l'honneur avec une bien belle histoire. Deux jeunes Marollais qui ont fait leurs premiers dribles sur le terrain de notre village ont été sélectionnés pour un concours international d'arbitrage.

Le 10 mars dernier, Ilona et Léo se sont envolés pour les États-Unis. Direction Chicago pour un grand moment, le rêve d'une vie. En dignes représentants de leur ancien club, ces deux jeunes ont eu l'immense privilège d'arbitrer des matches sur le parquet des Chicago Bulls. Difficile d'imaginer les sensations qu'ils ont éprouvées en foulant le terrain des plus grandes stars de la NBA. Ce souvenir restera gravé à jamais dans leurs mémoires. Je leur adresse toutes mes félicitations.

Ce voyage n'aurait pu se faire sans l'aide du comité départemental de basket, de l'UNSS 77, de la mairie de Cannes-Écluse (des jeunes cannois participaient à la compétition), de l'ASM, du club de basket de Marolles et de Montereau. Un grand merci à eux. La commune de Marolles a quant à elle accordé une enveloppe exceptionnelle équivalente au prix des billets d'avion. De telles occasions méritent tout notre soutien !

Si vous croisez Ilona ou Léo, n'hésitez pas à les questionner. Je suis sûr qu'ils vous raconteront ce beau moment avec plaisir.

Beau printemps à toutes et à tous.

Le Maire
Julien POIREAU







CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du conseil municipal du 29 février 2024

Demande de subvention auprès de la Région IDF pour l'extension de la vidéoprotection

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mise en place du bouclier de sécurité, le Département entend participer à l'équipement des communes et EPCI de Seine-et-Marne.

Les dépenses subventionnables comprennent entre autres le déploiement de la vidéoprotection.

Ce projet peut être subventionné au taux de 20 % du coût H.T. des équipements.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'extension de la vidéoprotection pour un montant H.T. de 29 457,42 € soit 35 348,90 € T.T.C.
- sollicite une subvention au taux maximum au titre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics ainsi qu'au déploiement de la vidéoprotection.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente demande de subvention
- dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget de la Commune 2024.

Demande de subvention au titre du " bouclier de sécurité " auprès de la Région IDF - Extension d'un dispositif de vidéo protection

La région Ile de France par délibération N° CP-13-132 en date du 18 mai 2016, a mis en œuvre le dispositif « bouclier de sécurité » en adoptant plusieurs dispositifs dont le soutien à l'équipement en vidéoprotection.

La commune souhaite compléter son dispositif de vidéoprotection en rajoutant sur la commune 9 caméras,

Le coût du projet s'élève à la somme de 29 457,42 € HT soit 35 348,30 € TTC

L'installation d'un dispositif de vidéosurveillance est éligible au « Bouclier de sécurité » proposé par la Région Ile de France

Il convient de demander la subvention la plus élevée possible au titre du « Bouclier de sécurité » 2024 sachant qu'au titre de l'installation de caméras, l'assiette des subventions est plafonnée à 15 000,00 € par caméra, coûts d'installation et de raccordement compris et ne pourra excéder 30% du coût total.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le programme d'investissement éligible au « bouclier de sécurité » au titre de l'exercice 2024 du dossier susmentionné et sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevé possible.
- sollicite auprès des services de la Région IDF une subvention estimée à 8 837,23 € pour 2024
- prend acte de l'estimation prévisionnelle du coût de cette opération et s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification des subventions
- mandate le Maire pour faire les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.
- autorise le Maire à passer les marchés nécessaires dans le cadre de ce projet.
- dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget de la Commune 2024.

Complément de compte-rendu:

La parole est donnée à la société Urbasolar. Les intervenants présentent à tour de rôle deux projets d'installations solaires sur le territoire de la commune. Le premier, situé en bordure d'autoroute s'étend également sur la commune de Misy-sur-Yonne. Le second, de plus grande ampleur, se situe à l'ouest du château de Motteux. Les terrains retenus pour le projet sont à cheval sur les communes de Montereau et de Marolles. La production d'énergie sera réinjectée dans le réseau. Les deux projets font actuellement l'objet de différentes études. Il est convenu qu'une réunion publique sera organisée.

Questions diverses :

Tour de table :

Le Maire informe les membres du conseil de la démission de Mme Mannolini de son poste d'Adjointe. Elle restera membre du conseil. Le Maire lui adresse tous ses remerciements pour son dévouement et son engagement depuis le début du mandat.

Le Maire évoque ensuite le fait que deux jeunes Marollais ont été sélectionnés pour participer à un tournoi d'arbitrage de basket. Ce dernier se tiendra à Chicago, sur le parquet des Bulls. Un bien beau projet en cette année olympique. La fédération et différents organismes participent aux frais de voyage. Le Maire propose au conseil d'accorder une aide exceptionnelle dans la limite de 2000 € au total.

M. Paviot prend la parole et revient sur les circonstances de la dernière réunion du SMEP. Le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion n'a pas pu avoir lieu. Des informations ont néanmoins été communiquées aux personnes présentes, notamment en ce qui concerne le PLUi qui deviendrait obligatoire à compter de 2027.

M. Paviot ajoute que les travaux d'enfouissement du parc Saint-Donain se termineront le 13 mars. L'ancien transformateur sera quant à lui démoli ultérieurement. Il conclut en abordant la réfection de la chaussée rue de la Croix Saint-Jacques.

Mme Honderlik s'étonne du nombre de coupures de courant encore très fréquentes. Une relance doit être envoyée à Enedis.

M. Paviot informe le conseil que la D29 sera fermée pendant environ une semaine afin de restaurer les garde-corps des ponts. La fermeture sera en vigueur de 8h15 à 17h00 jusqu'à achèvement des travaux.

Mme Honderlik décrit le service Citémétrie. Consultable à la CCPM, son rôle consiste à informer les personnes en situation de handicap souhaitant adapter leur logement aux normes PMR. Une aide peut atteindre 50% du total de la facture. La caisse vieillesse peut également contribuer, tout comme certaines mutuelles. Le Département peut quant à lui financer jusqu'à 20% du montant.

Mme Savourat interroge le Maire sur la possibilité d'emprunter la rue des Gravelins à vélo à contre-sens. En effet, depuis le passage en sens unique, la question reste en suspens. Le Maire informe que les services voirie de la CCPM seront consultés pour un éventuel marquage horizontal et que les panneaux obligatoires seront achetés, le cas échéant.

M. Fontaine aborde le sujet du dernier conseil communautaire. Le débat d'orientation budgétaire y a été abordé, avec notamment la recherche de nouvelles recettes financières.

Prochain conseil le 4 avril.

VOIRIE

Travaux sur la commune

Le département de Seine et Marne a procédé à la réfection des garde-corps des trois ponts situés route de Noslong. Ils sont tous réparés. C'est l'occasion de rappeler aux automobilistes étourdis que ces ponts sont plus étroits que la chaussée et qu'il convient de bien viser pour passer. Cela évitera les détériorations. D'ailleurs le département vient de publier le 4 mars 2024 l'arrêté réduisant la vitesse sur cette route à 70 kilomètres à l'heure au lieu de 90 et ce à la demande de la municipalité.





La communauté de communes du Pays de Montereau vient de procéder à la remise en état de la rue de la Croix Saint-Jacques dans la Zone d'activités de Saint-Donain. Après un grattage de l'ancien revêtement, un renforcement des fonds abimés, une nouvelle couche de bitume vient d'être étalée. A l'occasion de ces travaux, une piste cyclable sur l'accotement va être tracée. De très nombreux poids lourds utilisent cette rue et la dégradation se faisait sentir notamment au giratoire. Merci à la Communauté de Communes pour son initiative.







La commune de Marolles sur Seine a procédé au rebouchage des plus gros trous sur les chemins ruraux. Le calcaire utilisé habituellement ne résistant pas bien dans le temps, il a été décidé de tester le « laitier », un résidu de l'exploitation de la SAM à Montereau. Les services techniques ont étalé ce matériau. Si cet essai se révèle concluant, le processus sera renouvelé.







Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme



MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue du Fossé Mannequin et la rue Lasnier



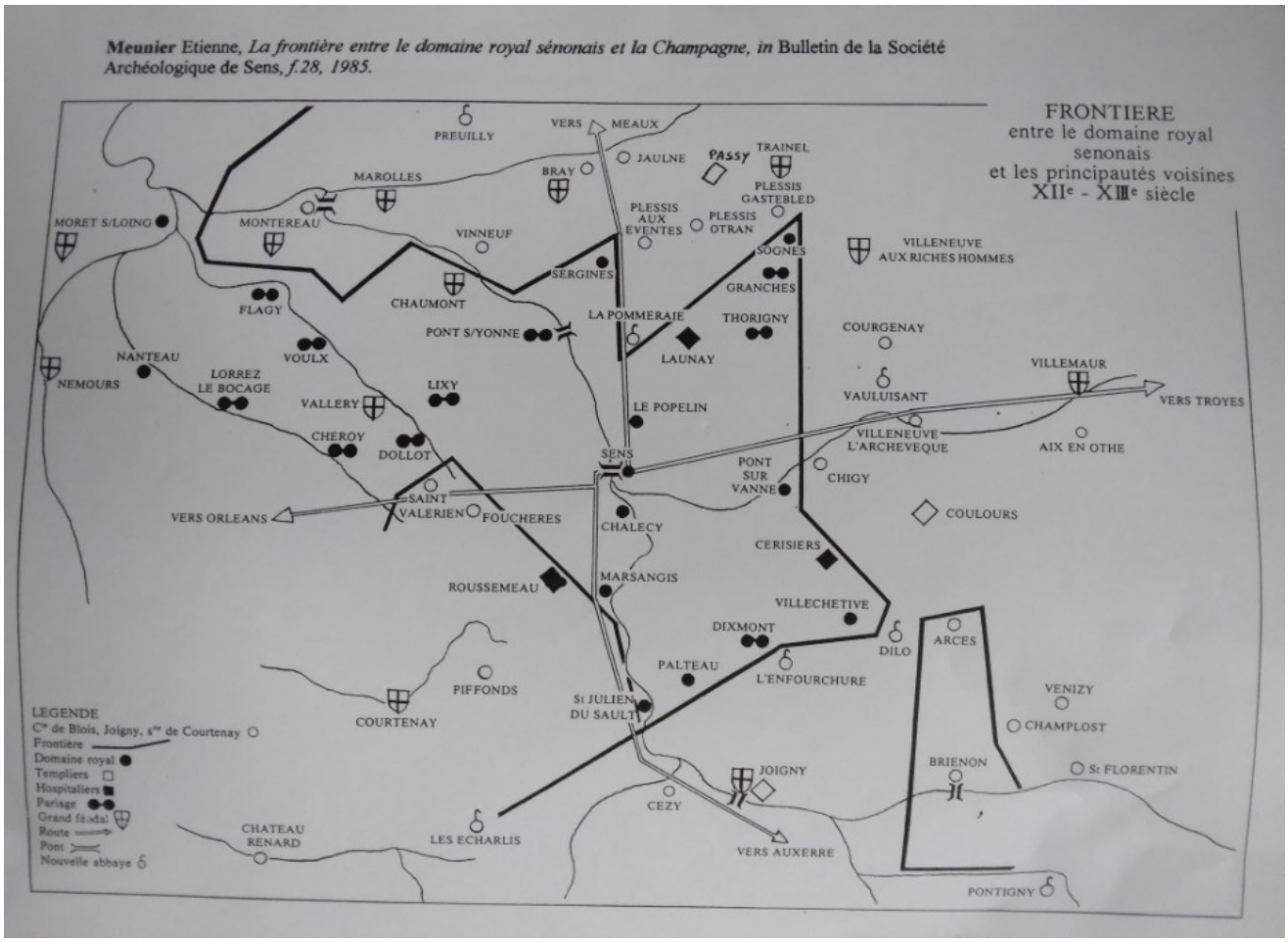
Notre progression dans la rue Grande va nous faire changer de trottoir pour parler de deux rues ensemble :

- La rue du Fossé Mannequin et la rue Lasnier.

Pourquoi parler de ces deux rues parallèles ensemble ? Eh bien parce qu'elles cernent l'emplacement du château médiéval.

Ce château est mentionné pour la première fois en 1118 à Alciacum sur la rive gauche de la Seine. Il est entouré de fossés ce qui a amené les paysans de Vieilles Marolles à s'y réfugier et à fonder à proximité la seconde église, celle actuelle, dédiée à Saint-Germain de Paris.

La seigneurie de Marolles et sa grosse tour dépendaient du Comté de Champagne alors très puissant et en gardaient la frontière le long de la Seine face au domaine royal, comme ceux de Montereau et de Bray.



Dans l'enceinte du château comprise entre la rue Grande, la rue du Fossé Mannequin, la rue Saint Georges et la rue Lasnier se trouvait l'église Saint Georges, siège du doyenné.

Le château commença à se dégrader à partir des guerres civiles entre Armagnacs et Bourguignons (1407-1435), ce qui s'accentua au moment des guerres de Religions (1562-1598). Cela conduisit les seigneurs à délaisser leur château du centre du village pour s'installer à Motteux, un sous fief , qu'ils venaient d'acquérir à la fin du XVIème siècle.

Au XVIIIème siècle, le château est totalement ruiné. Il ne reste que l'église et son cimetière qui perdureront jusqu'au début du XIXème siècle avant sa démolition en 1807.



PLAN DU CHÂTEAU RUINÉ AU XVIIIème SIÈCLE
(archives départementales de l'Yonne)

Un procès ecclésiastique entre les paroisses Saint Germain et Saint Georges de 1734 décrit bien la situation des lieux : « La Paroisse de Saint Georges est bâtie dans une place où il y avait autrefois un château dont on voit encore des vestiges et que l'on nomme aujourd'hui vulgairement le château. Toute la consistance de cette paroisse est renfermée par l'étendue du château et est bornée par des fossés qui étaient visiblement les fossés du château. (...) . Cette paroisse consiste en vingt maisons ou environ, toutes renfermées comme nous avons remarqué dans l'étendue du château et bâties par succession de temps en fonction des démolitions du château »

Nos deux rues bordaient donc les fossés de ce château. D'ailleurs l'une d'elles contient ce mot dans son nom. Et contrairement à la doctrine marollaise, elles portent des noms propres. Il s'agit probablement de familles gravitant autour des seigneurs. Mannequin serait une déformation de Macquin qui était une famille marollaise (Nicolas Macquin fût maire de 1794 à 1801, puis de nouveau de 1802 à 1803, un autre : Vincent Macquin Cyr de 1837 à 1848 et enfin Georges Macquin de 1899 à 1901) .

Notons que la rue Lasnier a retrouvé il y a quelques années son nom d'origine. Elle portait le nom de rue de l'Ancien Pont, mais ne débouchait pas en face de la rue qui a gardé ce nom, ce qui provoquaient des problèmes d'adressage. Le conseil municipal a alors décidé de lui attribuer son nom d'origine. De nos jours, il n'y a plus de traces apparentes de notre vénérable château. Mais si on regarde bien en se promenant Rue Grande, on constate que les maisons le long de la rue ont leurs jardins en contre-haut. Comme le signale le texte de 1734, elles sont bâties dans les fossés du château. Le même phénomène est visible aussi au début de la rue du Fossé Mannequin. Marolles aurait pu rivaliser avec Blandy les Tours, mais le destin en a décidé autrement



Les maisons construites sur les fossés du château. Les jardins à l'arrière sont en contre-haut





Les jardins dominant le Fossé Mannequin

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme



Nous vous rappelons que les conteneurs à poubelles doivent être sortis la veille au soir après 19h et rentrés dès que possible dans la journée après la collecte.

La présence de conteneurs à poubelles sur le trottoir en dehors des créneaux de ramassage, est formellement interdite par la loi.

Le non-respect des conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri) est puni d'une **amende forfaitaire de 35 euros**.

Laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, est puni d'une **amende de 750€ maximum.**

A.N.V.L

Observation des oiseaux hivernants au Carreau Franc

C'est dans le cadre de la Journée mondiale des Zones Humides que l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL), gestionnaire du site naturel départemental du Carreau Franc sur notre territoire, invitait le public le vendredi 2 février 2024 à partir de 14 heures à venir admirer les oiseaux hivernants sur le plan d'eau et ses îlots.





Le maire Julien Poireau et son adjoint Jean-Pierre Paviot ont participé à cet après-midi instructif. Grâce au guide Léo Royer, la petite dizaine de visiteurs venant de plusieurs endroits de Seine et Marne n'ont plus de questions sur la grande aigrette blanche, les cormorans, la nette rousse et le fuligule morillon ou le fuligule milouin . Ils ont ainsi appris que le Carreau Franc est d'importance régionale, voire nationale pour la nidification de certains migrateurs.

Merci à l'ANVL, qui a fêté l'année dernière ses 110 ans d'existence, pour sa contribution à l'entretien du lieu, peut-être trop peu fréquenté par les marollais.



LE FULIGULE MILOUIN



LE FULIGULE MORILLON



LA NETTE ROUSSE



CIVILS D'EMPIRES

L'ultime bataille : l'association Civils d'Empires y était !



L'Association Civils d'Empires a été fondée fin 2022 par quelques marollais passionnés par la reconstitution historique.

Elle a pour but de présenter ce qu'était la vie du peuple des villes et des campagnes à l'époque du Premier et du Second Empire.

C'est donc tout naturellement qu'elle était présente sur le village civil de la reconstitution de la bataille du 18 et 19 février 1814 à Montereau pour son 210ème anniversaire.

Un public nombreux et intéressé a donc pu découvrir le marchand de balais, celui des cages à oiseaux, le réparateur de nasses de pêche, la marchande de lavande et celle de moutarde et dans une tente plus bourgeoise le notable rédigeant les passeports de l'intérieur et son épouse.

Mais l'Association présente aussi d'autres métiers lors de manifestations hors du Pays de Montereau.







Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'Association, n'hésitez pas à contacter le président Olivier Tassel au 06 81 30 53 05.

ATELIER DES PETITES MAINS

L'atelier des petites mains qui se réunit le mercredi matin de 10h à 12h, a plus que jamais besoin de votre soutien, ou plutôt, de votre soutien-gorge !

En effet, pour marquer le coup avant le mois « d'Octobre rose », dédié à la recherche contre le cancer du sein, la commune lance, en marge de nombreuses autres animations, une grande collecte de cet élément de lingerie. Emblème féminin par excellence, il servira à confectionner une décoration originale et humoristique sous forme de guirlandes qui viendront embellir notre village et sensibiliser le public au dépistage de cette maladie.

Ainsi, vous pouvez déposer vos brassières, soutien-gorge, push-up… en mairie ou bien dans la boite aux lettres de celle-ci.

De plus, vous pouvez rejoindre l'atelier des petites mains en vous impliquant à votre rythme, de façon ponctuelle ou régulière, selon vos disponibilités. Vous restez libre de choisir la façon de vous engager.

Renseignement en mairie au 01.64.31.32.56



A.S.M ELAN SPORTIF



Cette année lors de l'assemblée générale de l'ASM qui s'est tenue le 09 février 2024, nous avons mis à l'honneur nos coachs sportifs qui contribuent au bon fonctionnement de l'association.

Nous tenons à les remercier pour leur fidélité et leur professionnalisme.

Mickaël, coach des cours du jeudi matin (gym douce).

Cela fera bientôt 12 ans qu'il est parmi nous.





Jonathan, coach des cours du lundi (renforcement musculaire) et du mercredi (step).

Et Murielle, coach des cours du vendredi (zumba).

Cela fera bientôt 3 ans qu'ils sont parmi nous.



Nous tenons à remercier chaleureusement nos trois coachs pour leur dynamisme et leur implication.



Toute l'équipe de l'Elan Sportif

DANSE AUX DEUX FLEUVES

C'est le samedi 2 mars 2024 à 20 heures que l'association Danse aux Deux Fleuves, organisait une de ses soirées festives annuelles.

Pas moins de 110 personnes avaient répondu à l'invitation de l'association pour un repas dansant « Moules Frites » concocté par Mon P'tils Traiteur et animé par le DJ DJDB (Bruno Duboc).



Ambiance garantie avec une variété des danses allant de la valse anglaise à la mazurka, du tango argentin à la bachata sans oublier le rock, le mambo, le madison, le cha-cha, le pasodoble, la rumba, ...



Des membres des clubs de Thomery, Chailly en Bière, Nemours s'activaient sur la piste avec ceux de Marolles et leurs invités, la soirée étant ouverte à tous ceux aimant la danse de salon.



Rappelons que le Club de Danse fondé à Montereau en 1993 s'est installé à Marolles en 1996. Les cours ont lieu le lundi soir avec Pablo pour les niveaux 4 et 5 et le mercredi soir avec Catherine pour les niveaux 1 – 2 et 3.

Les enfants ne sont pas oubliés avec les cours de flamenco animés par Sophie à Misy sur Yonne les samedis matin.

N'hésitez pas à venir les découvrir, vous serez bien accueillis.

A.S.M FOOTBALL

Loto du Foot du 09 mars 2023

C'est dans une salle comble que les férus de loto se sont retrouvés, à la salle des fêtes, pour croiser le carton et espérer avoir celui avec les bons numéros, dans une ambiance familiale.

Une soirée très attendue par un grand nombre de marollaises et de marollais. Il faut reconnaître également que la qualité des lots était à la hauteur de leurs attentes. Malgré les difficultés, les sponsors ne nous ont pas fait faux bond. Merci à : A.R.M., CASA ELEC, PREJAM, FRANCE PROTECT, PARTY LIGHT, Boulangerie « AUX DOUCEURS MAROLLAISES », Salon de coiffure « STUDIO COIF », Restaurant « LE ROYAL ».

L'ambiance, avec parfois un peu trop de ferveur, fut au rendez-vous.

Cette réussite ne pouvait se faire sans l'aide inconditionnelle des bénévoles du club et bien sûr des mamans des joueurs ayant confectionner leurs fameux gâteaux.

Un grand merci à toutes ces personnes qui prennent de leur temps libre pour le plaisir des autres. Sans eux, le club ne pourrait organiser de telles manifestations.

Pour le Club, son Président
Frédéric Fontaine



La fameuse quine debout pour le jambon



Une bonne affluence pour une soirée familiale

A.S.M TAI CHI







Dernier stage dimanche 10 mars 2024 : beaucoup de bonne humeur et de découvertes ou re-découvertes après un accueil gourmand. Nos stages devraient s'appeler stages de gastro-tai chi tant les cuisiniers/cuisinières rivalisent d'idées !

Au tai chi il existe la respiration inversée mais aussi la parité inversée : 17 femmes/3 hommes + le prof pour ce dernier stage !

Nous vous rappelons que le tai chi est accessible à tous, pas besoin de qualités particulières, la recherche n'est pas celle de la performance mais celle du bien-être .

<u>Dernières nouvelles</u>

Dimanche 5 mai 2024 matinée marche TAI CHI , de 10h à 12h, autour de l'étang de Vinneuf, 5€ de participation , inscription sur place car s'il pleut, ce qui est rarissime on annule , apéro de réconfort à l'arrivée .

Mardi 11 juin 2024 Assemblée générale de la section à 19h, au Foyer rural

A.S.M TENNIS DE TABLE



Le dimanche 3 mars se sont déroulés les Criteriums Régionaux B Jeunes à Morigny-Champigny dans le département de l'Essonne. La compétition s'est déroulée dans une excellente ambiance avec des rencontres très disputées. A l'issue de cette épreuve les résultats pour les Marollais sont encore à la hauteur de nos attentes.

Minimes Garçons

« Champion d'Ile de France **» Ryan Chappé**

« Vice-Champion » **Mathys Macquet**

3ème **Romain Béruet-Toquart** et 4ème **Enzo Li**

Minimes filles

« Championne d'Ile de France » **Clara Mausse**

« Vice-Championne » **Kenza Delhoum**

Benjamins

« Vice-Champion » **Téo Laumonier**

Poussins

« Champion d'Ile de France » **Florian Macquet**

4ème **Dorian Laumonier**

Double mixte

Poussins/Benjamins

« Vice-Champion » **Téo Laumonier/Gabriel Lemarchand** (Melun)

Minimes/Cadets

3ème **Mathys Macquet/Romain Béruet-Toquart** (Villemer)

Tous les Minimes et Benjamins de notre Club sont qualifiés pour les Nationaux B.

Ils se dérouleront à Méricourt dans le Pas de Calais les 27 et 28 avril 2024

L'ensemble des joueurs tenaient à remercier tout particulièrement leurs entraineurs

Thomas GUIGNAT et Baptiste ANSOLA

qui ont orienté leurs entrainements en vue de cette compétition ce qui a porté ses fruits.

Projets en cours pour le Club de Tennis de Table

Sport en famille

5 dimanches matin de 10h à 12h organisation de matinée destinée au sport en famille, pour tout âge.

A l'occasion de ces matinées portes ouvertes, adhérents et non adhérents sont conviés à jouer dans la bonne humeur.

Le Robot lanceur de balles sera à votre disposition.

Si intéressé contacter Le Président du Tennis de Table au 06.88.29.46.64. Les dates seront définies suivant les disponibilités du gymnase.

Une petite nouveauté

Depuis le 12 mars et pour la suite de la saison un entrainement dirigé est mis en place le mardi de 18h à 20h.

Soirée Repas et Pétanque

Devant le succès remporté par la précédente édition, nous organisons en collaboration avec les Clubs de Pétanque, Salsa et Elan Sportif, une soirée Pétanque avec un Repas où un Sanglier à la broche vous attends le **7 juin à 18h00**, au Stade Municipal de Marolles (sur réservation au 06.88.29.46.64)

Le Président du Club de Tennis de Table,



LES AMIS DE L'ÉCOLE

Carnaval

Ce **dimanche 3 mars,** vous avez été nombreux à nous retrouver pour le carnaval. Tous les enfants ont pu profiter de cette journée en participant aux différentes activités et en dégustant des petites crêpes. Grâce à la pinata, tous les enfants ont pu repartir avec un sachet de bonbons.

Ce fut un succès et nous en sommes ravis. Un grand merci à nos 4 bénévoles qui ont aidés à la mise en place ainsi qu'au bon déroulement de cet après-midi.

Hâte de vous retrouver l'année prochaine pour, encore, passer un agréable moment.







La Kermesse arrive à grand pas.

Prochain rendez-vous, **Samedi 15 juin** à partir de **14h** pour la kermesse des écoles. Des tickets de tombola seront bientôt disponibles pour tenter de gagner un ou plusieurs lots.



RECHERCHE BIBELOTS, PELUCHES....

Ne jetez plus et pensez à nous...Vous avez sûrement des peluches, bibelots, vaisselles... en bon état qui s'entassent dans vos placards ou dans votre grenier ? Faites un geste solidaire en les donnant à l'association.

Ce don servira pour les enveloppes de la kermesse du 15 juin prochain.

N'hésitez pas à nous contacter pour la prise en charge du retrait de vos dons ou tous autres renseignements au **07 81 65 82 78**

COUPE ET PIQUE

Vous avez peut-être croisé leur chemin.

Nous avons semé au grés de nos promenades des petits sachets contenant des cadeaux fait main en couture.

Si vous les avez rencontrés, nous espérons que cela vous a fait plaisir.

Ouvrez grand vos yeux au cours de vos ballades dans les rues et les chemins de la commune car nous allons continuer à jouer les petits poucets.





Vous pouvez venir nous retrouver le lundi et jeudi soir à la Maison pour Tous de 20 h 00 à 22 h 00 pour faire des ouvrages (couture, tricot, crochet, ...)

Pour plus de renseignements au 06 71 97 52 14 ou par mail « couture.marolles.sur.seine@gmail.com »

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

Écoles maternelle de Marolles

Les niveaux : Petite section, moyenne section et grande section

Directrice : Mme TRUKAN

Téléphone : 01.64.31.20.09

Adresse : 19bis Grande rue

Uniquement sur rendez-vous :

Jeudi 28 mars : de 13h40 à 17h30

Jeudi 4 avril : de 13h40 à 17h30

Jeudi 25 avril : de 13h40 à 17h30

Jeudi 2 mai : de 13h40 à 17h30

Pièces requises :

Certificat d'inscription délivré par la mairie de votre domicile

Certificat de radiation si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école

Livret de famille

Carnet de santé

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

Écoles élémentaire de Marolles

Les niveaux : CP,CE1, CE2, CM1, et CM2

Directrice : Mme MONS

Téléphone : 01.64.31.35.40

Adresse : 1 route de Barbey

Uniquement sur rendez-vous :

Mardi 2 avril : de 8h40 à 11h50 et de 13h40 à 17h30

Mardi 30 avril : de 8h40 à 11h50 et de 15h30 à 17h30

Mardi 7 mai : de 8h40 à 11h50 et de 13h40 à 17h30

Mardi 14 mai : de 8h40 à 11h50 et de 13h40 à 17h30

Pièces requises :

Certificat d'inscription délivré par la mairie de votre domicile

Certificat de radiation délivrée par l'ancienne école (sauf pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Marolles-sur-seine)

Livret de famille

Carnet de santé

MANIFESTATIONS





Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)